



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 96/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2015
Affiché le : 22 DEC. 2015

L'An deux mille quinze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2015.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, GARBIN.

ABSENT DÉMISSIONNAIRE : M. LACLAU.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SUZE	à	M. FERTE

SECRETARE : M. JOUSSEAUME a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la construction du nouveau groupe scolaire Louise Michel, il apparait nécessaire d'acquérir des équipements scolaires et extra-scolaires pour compléter le matériel existant.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire pour aider la commune dans ces investissements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire pour aider la Commune dans cette dépense.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 21 décembre 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

